



2^{ème} REMONTEE DE DOSSIER POUR LA DIRECTION !

En cette fin d'année 2009, la direction n'est pas à l'objectif !

Alors que son TPL (taux de production de licenciement) ne cesse d'augmenter, la qualité n'est pas au rendez-vous !

En effet, après avoir constaté un premier manquement sur les temps de pauses (cf tract de juin 2009), SUD remonte une seconde erreur et de taille :

Un critère exclusif qui entraîne un KO !

La direction n'a pas pris en considération la revalorisation des salaires imposée par la Convention Collective Nationale du Personnel des agences de Voyages et du Tourisme au 1^{er} juillet 2009.

| GROUPE | SALAIRE MINIMUM GARANTI |
|---------------|--------------------------------|
| A | 1 371, 14 |
| B | 1 407, 75 |
| C | 1 462, 51 |
| D | 1 539, 73 |
| E | 1 710, 00 |
| F | 1 999, 00 |
| G | 2 394, 20 |

Salaires minima conventionnels garantis applicables au 1er juillet 2009 pour un horaire mensuel de 151,67 heures (35 heures par semaine)

Merci de réactualiser nos salaires de base et tout ce qui en découle (promotions, 13^{ème} mois, prime d'ancienneté...).

En espérant que le père Noël n'oubliera pas nos étrennes (rétroactivité de 6 mois).

Vos élus SUD : Frederic Karar, Mohamed Souir, Loic Jumet, Ursula Saramonde, Lionel Goueto.